



Ordonnance de télécom CRTC 2013-407

Version PDF

Ottawa, le 14 août 2013

Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées¹ dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Amtelecom Limited Partnership	75A	le 8 août 2013	le 22 août 2013
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	453	le 6 août 2013	le 5 septembre 2013
Bell Canada	7399	le 6 août 2013	le 5 septembre 2013
People's Tel Limited Partnership	80A	le 8 août 2013	le 22 août 2013

Secrétaire général

¹ Les pages de tarif modifiées peuvent être déposées auprès du Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.